

RNCP36648



**ÉCOLESECURITÉ**  
L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE EN SÛRETÉ SÉCURITÉ

## Agent de prévention et de sécurité (TFP APS)



### PRE-REQUIS

- Avoir une connaissance de la langue Française nécessaire pour l'exercice d'une activité privée de sécurité
- Avoir un casier judiciaire vierge pour l'obtention préalable
- Etre titulaire de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS

### OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Arrêté du 27 juin 2017  
Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure (CSI).

### OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.

### DURÉE DE LA FORMATION

175 heures + 7 heures  
d'examen (environ 26 jours)

### PUBLIC CONCERNÉ

Personnes qui envisagent de travailler  
dans une entreprise de gardiennage ou  
un service interne de sécurité

### ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter au 0467994812

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum: 5  
Maximum: 12

### LIEU

A définir

AF006-00-v01-2023-03  
MAJ 2024-04

## PROGRAMME

UV 1 : MODULE SECOURISME	(14h00)
UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	(16h00+5h00)
UV 3 : MODULE GESTION DE CONFLIT	(5h00+9h00)
UV 4 : MODULE STRATEGIQUE	(6h00+2h00)
UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE	(7h00)
UV 6 : MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER	(07h00)
UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES	(13h00)
UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL	(45h00)
UV 9 : MODULE PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES	(7h00)
UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE	(7h00)
UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES	(11h00)
UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE	(7h00)
UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES	(7h00)
UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE	(7h00)
UV15 : EXAMEN	

## SUITE DE PARCOURS

Une demande de carte professionnelle, valable 5 ans, devra être déposée auprès de la délégation régionale du CNAPS.

Son renouvellement passe par une formation MAC APS (Mise à jour des connaissances).

L'obtention du TFP APS permet de se présenter aux formations suivantes :

- opérateur en vidéo-protection et en télésurveillance
- agent cynophile CQP ASC
- aéroportuaire CQP ASA
- convoyeur de fonds etc.
- Bac Pro Métiers de la Sécurité
- BP Agent technique de prévention et de sécurité
- BTS MOS Management Opérationnel de la Sécurité.

## FINANCEMENTS POSSIBLES



## METIER VISE

Agent de prévention et de sécurité

## METHODE PEDAGOGIQUE

Didactique en salle avec vidéo projection.  
Exercice pratique de ronde, de contrôle d'accès, de gestion d'un poste de sécurité équipé (vidéosurveillance, SSI, pointeau ronde, etc.)

## MODALITES D'EVALUATION

L'examen est composé de trois types de validations comprenant 15 UV au total (sauf dérogation) :

- Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (UV1) : évaluation SST par cas concrets et grille INRS.
- Épreuve théorique : modules incendie, cadre légal et déontologique, surveillance générale (UV2 à 14 sauf UV13) : évaluation sous forme de QCU.
- Epreuve pratique individualisée sur deux contextes professionnels tirés au sort (UV13 et 15) : Déclaration apte ou inapte en fonction de la grille d'évaluation par un jury composé de représentants de la profession.

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

- La validation de l'examen théorique nécessite d'obtenir une note supérieure à 12 pour chaque UV.
- Si un candidat obtient une note entre 8 et 12, il doit repasser le module. Une note inférieure à 8 est éliminatoire.
- En cas de non validation d'une UV (QCM ou ronde pratique), la délivrance d'un PV individuel récapitulant les acquis permet de se représenter à l'examen dans un délai maximum de cinq ans.
- Il sera remis au candidat une attestation de réalisation.
- Le Titre à Finalité Professionnelle APS est établi par l'ADEF et remis au candidat.

AF006-00-v01-2023-03  
MAJ 2024-04